

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion le 22 octobre 2009 à 11 h

### LA CERTIFICATION OBLIGATOIRE POUR LES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT EN TOXICOMANIE EST TRÈS BIEN ACCUEILLIE DE LA PART DE L'ACRDQ

**Montréal, le 22 octobre 2009** – L'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) accueille de façon très positive le contenu du projet de loi n° 56 qui modifie la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement. Depuis trois ans, l'ACRDQ s'est fait le défenseur de la certification obligatoire pour les ressources d'hébergement en dépendance et ne peut que se réjouir de voir ses efforts récompensés.

Au Québec, l'offre de services en dépendance est partagée à la fois par le secteur public et le secteur privé. L'offre de service a ceci de particulier que les clientèles les plus lourdement affectées par un problème de dépendance – lequel s'accompagne souvent d'un problème de santé mentale – sont majoritairement hébergées à l'extérieur du réseau public. D'où l'importance de mieux encadrer et de garantir un milieu d'hébergement sécuritaire et des services de qualité à une clientèle des plus vulnérables.

L'ACRDQ profitera de son passage devant la commission parlementaire pour mettre en lumière un certain nombre de préoccupations au regard du processus de certification, notamment en ce qui concerne une meilleure clarification des rôles et responsabilités des ressources d'hébergement pour une meilleure continuité et une complémentarité avec les autres partenaires du réseau intégré de services en dépendance.

Dans ses recommandations, l'ACRDQ insiste par ailleurs pour que la certification soit confiée à un organisme compétent capable de garantir la qualité et le suivi du processus. À cet égard, l'Association recommande que l'on confie au Conseil québécois d'agrément la coordination d'un tel processus.

Du point de vue de la directrice générale de l'ACRDQ, M<sup>me</sup> Lisa Massicotte, « *le gouvernement apporte ici des solutions concrètes et fort attendues pour rehausser la barre de la qualité, de la sécurité, de la formation et du respect des personnes particulièrement fragilisées par un problème de dépendance. Il s'agit là d'une avancée très importante pour mieux desservir la population aux prises avec une dépendance.* »

La version PDF du mémoire sera disponible sur le site Web de l'ACRDQ : [www.acrdq.qc.ca](http://www.acrdq.qc.ca)

L'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec regroupe 20 centres de réadaptation publics et quelques organismes apparentés répartis dans toutes les régions du Québec. Il s'agit du seul réseau provincial de services spécialisés entièrement dédié aux jeunes et aux adultes aux prises avec des problèmes d'alcool, de drogues et de jeu. Au fil des ans, les centres de réadaptation en dépendance ont développé une expertise et des services spécialisés en évaluation, en désintoxication, en réadaptation, en soutien à l'entourage et en réinsertion sociale. Au cours d'une année, ce sont plus de 50 000 personnes de tout âge qui ont recours à leurs services. De ce nombre, près de 30 % sont des jeunes de 0 à 24 ans.

– 30 –

**Pour renseignements :** Lucie Mongrain (ACRDQ)  
514 287-9625, poste 109, et 514 887-8672